

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 18 décembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax).

N°2025/N°217

OBJET : COHESION SOCIALE - LUDOTHEQUE : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS 2026

Madame Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale rappelle que depuis 2018, la ludothèque gère les malles Fibonacci, précédemment gérées par la coordination du Service Enfance Jeunesse. Ces malles scientifiques sont, depuis leur mise en place en 2016, destinées aux écoles dont les enseignants sont formés dans le dispositif Fibonacci. Au fil des ans, la mobilité des enseignants fait que certaines écoles pourraient emprunter des malles scientifiques alors qu'elles n'ont plus d'enseignants formés. Parallèlement, des enseignants ayant changé d'école ne peuvent pas emprunter car leur établissement n'a pas été formé. Dans un souci de cohérence, l'équipe de la ludothèque a récemment pris contact avec la conseillère pédagogique référente du dispositif pour harmoniser ce fonctionnement. Il s'avère que la formation sur le dispositif Fibonacci n'est plus dispensé, aussi la conseillère pédagogique est encline à ce que le prêt des malles scientifiques soit étendu à toutes les écoles publiques de notre territoire, même si les enseignants ne sont pas tous formés, leur utilisation étant basique (module pédagogique intégré aux malles).

Pour information, l'emprunt de ces malles est conditionné à l'adhésion de l'école à la ludothèque. Le prêt est réservé aux enseignants des 18 écoles publiques du territoire de Charlieu Belmont Communauté.

De plus, les tarifs de la ludothèque ayant été réévalués en 2024, il est proposé de réévaluer ces derniers pour l'année 2026.

Pour rappel, il existe à ce jour 2 types d'adhésion :

- L'adhésion prêt régulier, réservée aux structures du territoire, permet d'emprunter 3 à 5 jeux (et jusqu'à 10 jeux selon le nombre de classes), pour une période de 6 semaines (de vacances à vacances)
- L'adhésion prêt occasionnel permet aux structures d'emprunter 10 jeux maximum, 3 fois dans l'année, pour un évènement ludique. Un tarif différent est appliqué en fonction que la structure siège sur le territoire ou hors territoire.

	2024 2025	Proposition 2026
Adhésion prêt régulier	50,00 €	55,00 €
Adhésion prêt occasionnel	32,00 €	35,00 €
Adhésion prêt occasionnel hors territoire	60,00 €	65,00 €

Les projets de règlement sont annexés à la présente délibération.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement de prêt régulier et le règlement de prêt occasionnel de la ludothèque intercommunale ainsi que l'annexe 1 « malles fibonacci » ci annexés ainsi que les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2026.
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe enfance jeunesse

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251218-DELIB2025-217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025